

Zoom sur

Les activités de bureaux

Cette catégorie regroupe les entreprises, administrations ou organismes qui emploient des salariés dans des locaux ouverts en journée uniquement et n'accueillant pas (ou peu) de public à la différence des commerces.



En quelques chiffres

14 %

Le **secteur tertiaire** (qui inclut entre autres les activités de bureaux) représente environ 14% de la **consommation énergétique finale française**.

20 à 25 %

Les **activités de bureaux** consomment environ le quart de la **consommation finale d'électricité** selon des estimations menées en Guadeloupe¹ et en Corse².

44 %

En **Guadeloupe**, près de la moitié des salariés travaillent dans ce secteur d'activité qui inclut aussi **l'administration publique**.

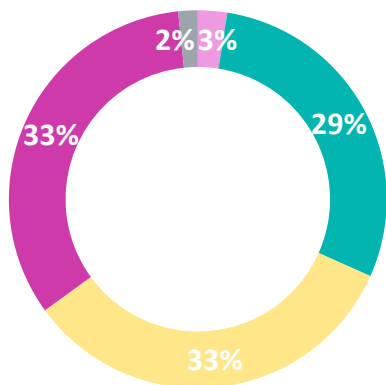
140

C'est la valeur de la **performance énergétique moyenne en kWh/m².an¹**. Cette valeur est comparable à celle fournie en métropole par l'OID (Observatoire de l'Immobilier Durable) dans le baromètre 2020 qui est de **168 kWh/m².an**.

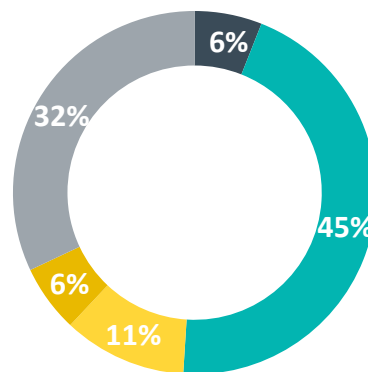
¹ OREC GUADELOUPE/OC2 Consultants (2017) « Analyse énergétique des activités du tertiaire par catégorie »

² Collectivité territoriale de Corse, (2013) « SRCAE de Corse »

Une étude d'ARTELIA en Corse menée en 2008 ainsi qu'une étude récente de l'ADEME Martinique³ basée sur huit bâtiments tertiaires dont la moitié sont des bureaux ont montré les profils de consommation types suivant :



Source : Collectivité territoriale de Corse, (2013),p208



Source : ADEME Martinique

- ECS
- Climatisation
- Electricité spécifique
- Chauffage
- Ventilation
- Eclairage
- Bureautique
- Autre

L'électricité spécifique comprend l'éclairage et les équipements électriques. Le profil de gauche correspond à la Corse où on a un usage du chauffage et de la climatisation équilibré. Celui de droite est celui de la Martinique, le chauffage n'étant pas présent, le poids de la climatisation et de l'électricité spécifique sont d'autant plus importants.

Comprendre

Les activités de bureaux sont incluses dans le secteur tertiaire qui représente une part non négligeable de la consommation d'énergie électrique de l'ordre de 30 à 50 % selon les territoires. Il est souvent difficile d'avoir des chiffres précis sur la décomposition de ce secteur qui regroupe un grand nombre d'activités comme les hôtels, les restaurants ou encore les commerces alimentaires ou non alimentaires.

Malgré cette absence de données spécifiques, on peut facilement concevoir que les usages principaux de ces structures sont d'alimenter les équipements informatiques et

³ADEME (2020). "Améliorer le confort et la performance énergétique des bâtiments tertiaires en Martinique"

bureautiques nécessaires au fonctionnement de l'activité et d'assurer un confort sur le lieu de travail : éclairage, ventilation, chauffage et climatisation.

Les chiffres trouvés pour la Corse ont une dizaine d'années. Il est probable que la climatisation occupe une place encore plus importante qu'auparavant avec l'augmentation de ce type d'équipement dans le monde et aussi en France.

De plus, le numérique occupe une place de plus en plus importante avec le développement des solutions « cloud ». Bien que n'ayant pas une conséquence directe sur la consommation d'énergie (les serveurs sont très souvent délocalisés) le coût carbone indirect lui n'est pas négligeable et il faut donc travailler aussi sur cet axe.

Agir



Chauffage

- Régler des températures différentes de jour et de nuit si le bâtiment est équipé d'un thermostat d'ambiance,
- Éviter les chauffages d'appoints mobiles,
- Adapter la température moyenne de chauffage selon les bâtiments,
- Opter pour les panneaux rayonnants et des radiateurs à inertie qui diffusent mieux la chaleur.



Éclairage

- Profiter au maximum de la lumière naturelle du soleil,
- Éteindre la lumière de la pièce quand elle est inoccupée,
- Éviter les systèmes d'éclairage avec ballast,
- Opter pour des lampes basse consommation ou des LED,
- Diminuer le nombre de sources lumineuses.



Climatisation

- Installer des climatiseurs performants,
- Installer des brasseurs d'air en complément ou supplément de la climatisation,
- Couper/réduire la climatisation ou la ventilation avant de quitter la pièce ou les locaux,
- Régler la température de consigne à 4 ou 5°C de moins que la température extérieure sans aller en dessous de 26°C.
- Limiter les apports de chaleur dans les locaux ou les bâtiments



Veille

- S'équiper et utiliser des multiprises avec interrupteur,
- Débrancher si non indispensable les équipements électriques après utilisation (chargeur, écran, etc.),
- Privilégier une extinction des équipements multimédias plutôt qu'une mise en veille en cas d'absences.



Numérique

- Choisir des appareils porteurs de labels environnementaux,
- Garder plus longtemps ses équipements,
- Privilégier le stockage local plutôt que le cloud,
- Préférer les réunions en audio plutôt qu'en visio,
- Nettoyer régulièrement votre boîte mail et vos fichiers en ligne.



Sources utilisées dans cette fiche : ADEME, ARTELIA, OC2 Consultant/OREC
Guadeloupe, OID, OTTEE, OER, OREDD, ENGIE